

Date de dépôt: 1^{er} septembre 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Pierre Weiss, Patrice Plojoux, Jean-Claude Dessuet, Gabriel Barrillier, Jacques Baudit, Louis Serex, Pierre-Louis Portier, Stéphanie Nussbaumer, Jocelyne Haller, Alain Etienne, Anita Cuénod, André Reymond, Esther Alder, Carlo Sommaruga et Christian Brunier en faveur de l'adhésion du canton de Genève à l'Accord de Karlsruhe

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 mai 2003, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, considérant:

- la nécessité de réaliser, avec les départements français limitrophes, des projets touchant à l'aménagement du territoire, au logement, à la mobilité et à d'autres équipements d'intérêt régional ;*
- l'absence de structures juridiques communes pour assurer le financement, l'organisation et l'exploitation de ce type d'équipement ;*
- l'urgence de trouver des solutions pratiques dans ces domaines,*

invite le Conseil d'Etat à entreprendre, en collaboration avec la Confédération, les travaux nécessaires à l'adhésion du canton de Genève à l'Accord de Karlsruhe.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Lors de sa séance du 16 mai 2003, le Grand Conseil adoptait la motion 1537, invitant le Conseil d'Etat à entreprendre, en collaboration avec la Confédération, les travaux nécessaires à l'adhésion du canton de Genève à l'Accord de Karlsruhe, du 23 janvier 1996.

Cette motion, votée à l'unanimité de la commission des affaires communales, régionales et internationales, venait à l'appui des démarches déjà engagées par le Conseil d'Etat auprès de la Confédération pour obtenir l'extension du dit accord au canton de Genève. Ces démarches, impliquant d'autres pays que la France (notamment l'Allemagne et le Luxembourg), ont pu aboutir dans le courant de l'année 2003, donnant lieu au dépôt d'un projet de loi (18 décembre 2003) et à la ratification par le Grand Conseil de l'extension de l'Accord de Karlsruhe, du 22 avril 2004, devenue effective pour le canton de Genève, le 1^{er} juillet 2004.

Au bénéfice de ces explications et considérant qu'il a répondu pleinement aux vœux des motionnaires, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger